

2019/00223

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Urbanisme
Tél : 04 66 56 43 57
Réf : CF / CFG

Objet : Prescription de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36, L153-37, L153-40, L153-41, L153-43, L153-44 et R153-20 et R153-21,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « Loi ALUR »,

Vu la Délibération n°13.04.23 du Conseil Municipal du 18 mars 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Délibération n°13.06.13.4 du Conseil Municipal du 24 juin 2013 rapportant la Délibération du 18 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Délibération n°18_05_27 du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes n° 1301315-1 en date du 03 février 2015 annulant les délibérations en date du 18 mars 2013 et 24 juin 2013 approuvant le PLU en tant que ledit plan classe en secteur Ns les parcelles cadastrées section BW numéros 225, 226, 488 et 530 et section CT numéros 93 et 95, situées 185 quai du Mas d'Hours,

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer certaines dispositions de la loi ALUR concernant notamment la suppression des superficies minimales des terrains constructibles et du Coefficient d'Occupation des Sols (COS),

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications mineures au règlement écrit et graphique afin de rectifier des erreurs matérielles, d'adapter certaines règles pour assurer une meilleure instruction des autorisations d'urbanisme et une gestion plus adaptée du document d'urbanisme au contexte actuel et de favoriser le développement économique et la création d'emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'emplacement réservé n°14 au lieu-dit Roc de Duret (création d'un parc public) afin de permettre la mise aux normes handicapées et sécurité incendie d'un bâtiment accueillant du public,

Considérant qu'il est nécessaire de mieux intégrer les risques naturels pour une meilleure compréhension et prise en compte dans les autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer les périmètres de servitudes d'attente de projet d'aménagement global dans la mesure où le délai de cinq ans est aujourd'hui dépassé,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les marges de recul des constructions par rapport aux axes des routes départementales afin de prendre notamment en compte le Règlement de Voirie Départemental,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un sous-secteur U2e dans le quartier des Près Saint-Jean afin de permettre la réalisation du projet ANRU,

Considérant que le jugement n°1301315-1 susmentionné est devenu définitif et qu'il y a lieu de prendre acte de l'application des dispositions du règlement national d'urbanisme redevenues applicables sur les parcelles cadastrées section BW numéros 225, 226, 488 et 530 et section CT numéros 93 et 95,

Considérant que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, à réduire une protection édictée en raison de risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances, à ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser, qui dans les neuf ans suivant la création du Plan Local d'Urbanisme, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier,

Considérant que la procédure de modification peut être effectuée lorsque la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions,

Considérant que pour la mise en œuvre de la procédure de modification, le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 et par l'autorité environnementale, seront mis à enquête publique pendant au moins un mois,

Considérant que les modalités de l'enquête publique seront précisées par arrêté de Monsieur le Maire et portées à la connaissance du public au moins quinze jours avant le début de cette enquête publique et rappelées dans les huit premiers jours de l'enquête et qu'à l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur par délibération motivée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En application des dispositions de l'article L153-36 du Code de l'Urbanisme, une procédure de modification du PLU est engagée à l'initiative de Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 :

Le projet de modification n°1 consiste uniquement à apporter des modifications au règlement écrit et graphique du PLU ainsi que des compléments au dossier annexes.

ARTICLE 3 :

Le dossier de projet de modification n°1 du PLU sera notifié à Monsieur le Préfet du Gard ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, avant sa mise en enquête publique.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général de la Ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la commune.



Alès, le 29 MAI 2019

Le Maire
Max ROUSTAN

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Ville d'Alès, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 20/06/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010

30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

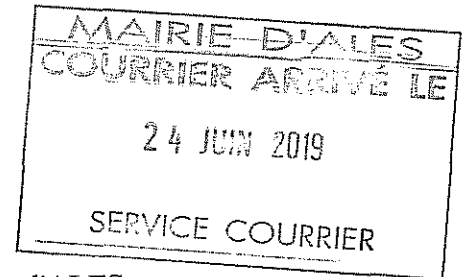
Greffé ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

E19000064 / 30

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de ville
BP 345
30115 ALES CEDEX

Dossier n° : E19000064 / 30
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



Objet : la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ALES

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le vice-président du tribunal a désigné Madame Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, demeurant 2 rue du Moulin, SAINT JEAN DE MARUEJOLS (30430) (tel : 04 66 60 23 76 ; portable : 06 52 45 29 84) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

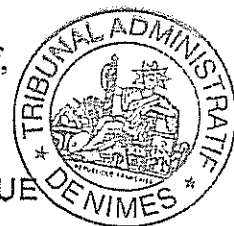
Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
par délégation,

Armelle LEVEQUE



VILLE D'ALES
COURRIER SIGNALÉ
N°: 12/06/2019
ORIGINAL : F. KAV
Photocopies F. KAV
Schmidt - Oulou

2019/00364

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Urbanisme
Tél : 04 66 56 43 57
Réf : CF / DP / CFG

Objet : Mise en enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-19 et L153-36 à L153-44,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

Vu la Délibération n°13.04.23 du Conseil Municipal du 18 mars 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Délibération n°13.06.13.4 du Conseil Municipal du 24 juin 2013 rapportant la Délibération du 18 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Délibération n°18_05_27 du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'Arrêté n°2019/00223 en date du 29 mai 2019 portant prescription de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la saisine de l'Autorité Environnementale pour un examen au cas par cas en date du 3 juin 2019,

Vu la demande de désignation d'un commissaire-enquêteur formulée en date du 14 juin 2019 auprès du Tribunal Administratif de Nîmes en vue de mener l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Décision n° E19000064 / 30 du 20 juin 2019 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignant Mme Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu la notification du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques Associées visées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Alès, du lundi 2 septembre au mardi 2 octobre 2019 inclus, soit 31 (trente et un) jours consécutifs.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) consiste uniquement à apporter des modifications au règlement écrit et graphique ainsi que des compléments au dossier annexes.

Le responsable du projet est Monsieur le Maire d'Alès.

Le siège de l'enquête est fixé à Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex.

ARTICLE 2 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux locaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet : <https://www.ales.fr> ainsi que par voie d'affiches à l'Hôtel de Ville, au bâtiment de l'ATOME et à Mairie Prim'.

ARTICLE 3 :

Mme Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

ARTICLE 4 :

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme de Mairie Prim' aux jours et heures d'ouverture habituels, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et ce pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville d'Alès à l'adresse suivante : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>.

Le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- par courrier, à l'attention de Mme Jacqueline BUTTY – Commissaire-Enquêteur pour la modification n°1 du PLU - Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex.
- par courriel : modification.plu@ville-ales.fr

Les observations transmises par voie postale et voie électronique seront visibles sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim'.

ARTICLE 5 :

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex, pour recevoir les observations écrites et orales, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 2 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Monsieur le Maire de la Ville d'Alès et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire d'Alès disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 7 :

Dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à la commune le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Nîmes et à Monsieur le Préfet du Département du Gard.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables par toutes personnes durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 2 octobre 2020 :

- en version papier à Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- en version dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>.

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 9 :

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Pascaline DUBOIS, Responsable du Service Urbanisme - Foncier et de Mme Christel FIETKAU GORDOT, Chargée de mission PLU, en Mairie d'Alès.

ARTICLE 10 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

ARTICLE 11 :

Monsieur le Directeur Général de la Ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet du Gard et publié au recueil des actes administratifs de la commune.



Alès, le **01 AOUT 2019**

Le Maire
Max ROUSTAN

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Ville d'Alès, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

2019/00386

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Urbanisme
Tél : 04 66 56 43 57
Réf : CF / DP / CFG

Objet : Mise en enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modificatif à l'Arrêté n°2019/00364 en date du 1^{er} août 2019

Le Maire de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-19 et L. 153-36 à L.153-44,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la Délibération n°13.04.23 du Conseil Municipal du 18 mars 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Délibération n°13.06.13.4 du Conseil Municipal du 24 juin 2013 rapportant la Délibération du 18 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Délibération n°18_05_27 du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'Arrêté n°2019/00223 en date du 29 mai 2019 portant prescription de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la saisine de l'Autorité Environnementale pour un examen au cas par cas en date du 3 juin 2019,

Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée en date du 14 juin 2019 auprès du Tribunal Administratif de Nîmes en vue de mener l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la Décision n° E19000064 / 30 du 20 juin 2019 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignant Mme Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu la notification du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques Associées visées aux L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'Arrêté n°2019/00364 en date du 1^{er} août 2019 portant mise en enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que l'Arrêté n°2019/00364 en date du 1^{er} août 2019 susvisé est entaché d'erreurs matérielles aux articles 1 et 5 en ce qui concerne le jour de la date de fin de l'enquête publique,

Considérant la nécessité de rectifier ces erreurs matérielles,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'Arrêté n°2019/00364 en date du 1^{er} août 2019 est modifié comme suit :

« Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Alès, du lundi 2 septembre au mercredi 2 octobre 2019 inclus, soit 31 (trente et un) jours consécutifs. »

L'article 5 de l'Arrêté n°2019/00364 en date du 1^{er} août 2019 est modifié comme suit :

« Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30 115 ALES Cedex, pour recevoir les observations écrites et orales, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 2 octobre 2019 de 14h00 à 17h00. »

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'Arrêté n°2019/00364 en date du 1^{er} août 2019 demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général de la Ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet du Gard et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Alès, le

Le Maire
Max ROUSTAN

14 AOUT 2019



Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Ville d'Alès, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



www.levendredi.com



Commune de LES PLANS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture de l'enquête publique du
Plan Local d'Urbanisme
Arrêté municipal n°2019 / 018 du 1er août 2019

Monsieur NOGUIER Marc, a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des PLANS, du **02 septembre 2019 au 04 octobre 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs**. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie des PLANS, pendant la durée de l'enquête, du **02 septembre 2019 au 04 octobre 2019 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, et aux autres jours suivants :

- Lundi de 9 heures à 12 heures
- Jeudi de 16 heures à 19 heures
- Vendredi de 14 heures à 16 heures

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est **Monsieur le Maire, Gérard BARONI, à la Mairie des PLANS**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au **Commissaire Enquêteur à la Mairie des PLANS - 900 Grand' Route - 30340 LES PLANS**.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie des PLANS dès la publication du présent avis.

Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://lesplans.org/site/conseil-municipal/plu/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à commune-les-plans@orange.fr. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie des PLANS pendant la durée de l'enquête afin de recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 02 septembre 2019 de 8h à 12h**
- **Jeudi 19 septembre 2019 de 14h à 18h**
- **Vendredi 04 octobre 2019 de 14h à 18h**

Le projet du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande dans le cadre d'un examen au cas par cas auprès de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (MRAE) qui a rendu une décision de dispense d'évaluation environnementale.

Les divers avis des Personnes Publiques Associées seront joints au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie des PLANS et à la Préfecture de Nîmes pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://lesplans.org/>

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet du PLU en vue de cette approbation.

Le Maire



Commune de LAUDUN-L'ARDOISE
AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE
MAPA 1911 F- Achat d'une balayeuse de voirie

1 / Organisme acheteur : M. le Maire - 144, Place du 6 juin 1944 - 30290 LAUDUN-L'ARDOISE

2 / Objet du marché : La fourniture et la livraison d'une balayeuse de voirie

3 / Critères d'attribution :

1-Prix des prestations : 40 points
2-Valeur technique du matériel et type de garantie : 50 points

3-Délai de livraison : 10 points

4 / Lieu de livraison : Services techniques de la commune - rue Louis Neel/ Z.I.-30290 L'Ardoise

5 / Procédure : Marché de prestation de service procédure adaptée art R2123-1 du code de la commande publique.

6 / Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 05/09/2019 à 12 H00

Validité des offres : 120 jours - Offre entièrement rédigée en français & en devise euros.

7 / Modalité d'obtention du dossier : url : <https://marchespublics.gard.fr>

8 / Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/08/2019



Ville d'ALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIF A LA MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA VILLE D'ALES

Objet de l'enquête

Par arrêté municipal n°2019/00364 du 1er août 2019, Monsieur le Maire de la ville d'Alès a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui consiste uniquement à apporter des modifications au règlement écrit et graphique ainsi que des compléments au dossier annexes.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU se déroulera du **02 septembre au 02 octobre 2019 inclus, soit 31 jours consécutifs**.

Le siège de l'enquête est fixé à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30100 ALES.

Le dossier est consultable soit en format papier dans les locaux de Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, soit en format numérique sur le site internet de la ville :

<https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>

Le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- par courrier, à l'attention de Mme BUTTY Jacqueline - Commissaire-Enquêteur pour la modification n°1 du PLU - Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES.

- par courriel : modification.plu@ville-ales.fr

Les observations transmises par voie postale et voie électronique seront visibles sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim'.

Commissaire-enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Mme Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes, par décision n°E19000064/30 en date du 20 juin 2019.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mardi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Autres modalités

Identités des personnes pouvant donner des informations sur le projet de modification n°1 du PLU : Mme Pascaline DUBOIS et Mme Christel FIETKAU GORDOT (modification.plu@ville-ales.fr, 04 66 56 11 07).

Conditions de communication du dossier d'enquête : par voie dématérialisée en téléchargement sur le site internet : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville d'Alès, durant toute la durée de l'enquête.

Rapport de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables par toute personne :

- en version papier à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- en version dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès :

<https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>.

- durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 02 octobre 2020.

Décision

À l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de **Infolegale**



**MONTAREN &
SAINT-MÉDIERS**
PAYS D'UZÈS

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Désignation de l'acheteur public :
MAIRIE DE MONTAREN ET SAINT-MEDIERS - 57, Rue Principale - 30700 MONTAREN ET SAINT-MEDIERS.
Courriels : mairie@montarenetsaintmediers.fr - urbanisme@montarenetsaintmediers.fr - Tél : 04.66.22.19.52
Objet du marché : Travaux de réfection de la Rue des Acacias.
Date de début d'exécution : 14/10/2019 **Durée du marché :** 4 mois
Montant estimé des travaux : 80 000 euros HT
Procédure : Procédure adaptée (art.27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics). Marché à tranche ferme et optionnelle.
Critères de jugement des offres /100 : prix : 40 points, qualités techniques de l'offre : 30 points, Délai de réalisation 30 points.
Renseignements : M. Ronan SEGUIN, Responsable des Affaires Techniques de la commune - 57, Rue Principale - 30700 MONTAREN ET SAINT-MEDIERS - Courriel : urbanisme@montarenetsaintmediers.fr - Tél : 07.82.26.22.76 - 04.66.22.19.52
Retrait des dossiers de candidature : Le document unique est disponible sur le profil acheteur de la commune : <https://marchespublics.gard.fr/>
Date limite de réception des offres : 16/09/2019 à 12:00
Sur le profil acheteur de la commune de Montaren et Saint-Médiers.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/08/2019



Préfecture du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au titre du code forestier (article L.134-2) sur les communes de LE PIN et SAINT-PONS-LA-CALM (EXTRAITS)

"[...]Les feux de forêts constituent un risque majeur dans le département du Gard et particulièrement dans le massif forestier de l'Yeuseraie. La mise en place, depuis les années 1980, d'une politique préventive basée notamment sur la surveillance des massifs et l'intervention rapide sur feux naissants porte ses fruits : la surface brûlée est en nette régression depuis plus de trente ans[...] "

"[...]Les équipements de défense contre les incendies de forêt dans le massif forestier de l'Yeuseraie et particulièrement les pistes et les points d'eau présentent un grand intérêt dans cette stratégie de prévention et d'intervention contre les incendies de forêt, pour réduire le nombre d'éclosion et les surfaces brûlées et limiter les conséquences des incendies sur les biens et les personnes.[...] "

"[...]C'est pourquoi, le SIVU de l'Yeuseraie, dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie, demande au préfet du Gard [...]d'établir une servitude de passage et d'aménagement, à son profit, pour assurer la continuité et la pérennité des voies de DFCI ainsi que l'aménagement et l'entretien des équipements de protection et de surveillance des forêts.[...] "

Une procédure d'information préalable à l'institution d'une servitude de passage et d'aménagement au profit du SIVU de l'Yeuseraie est organisée **du 26 août 2019 au 25 octobre 2019** inclus sur les communes susnommées.
Tout propriétaire de parcelle(s) concerné par la présente procédure peut faire valoir ses observations auprès du préfet dans un délai de deux mois à compter du premier jour de la dernière mesure de publicité.



RECTIFICATIF À L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relatif à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Alès paru vendredi 9 août 2019

Considérant que l'arrêté n°2019/00364 pris par Monsieur le Maire en date du 1er août cité dans l'avis du vendredi 9 août 2019 paru dans Le Réveil du Midi N° 2583 est entaché d'erreurs matérielles aux articles 1 et 5 en ce qui concerne le jour de la date de fin de l'enquête publique et considérant la nécessité de rectifier ces erreurs matérielles, un arrêté modificatif à l'arrêté n°2019/00364 a été pris par Monsieur le Maire en date du 14 août 2019 (Arrêté n°2019/00386). Dans l'avis paru le vendredi 9 août 2019, lire dans le paragraphe Commissaire-enquêteur : « - le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00, - le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00, - le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00, - le mercredi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 » en lieu et place de : « - le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00, - le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00, - le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00, - le mardi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 »
Les autres dispositions de l'arrêté n°2019/00364 et les modalités de l'avis du vendredi 9 août 2019 demeurent inchangées et applicables.



Bouclage jeudi à 16h - parution le vendredi règlement CB : par téléphone ou sur www.lereveilmidil.fr

ÉCONOMIE

Tribunal de commerce, +12.37% de procédures collectives

Le TC a diffusé le 13 août un rapport statistique sur les procédures collectives où la reprise est plutôt celle des difficultés. 336 procédures (sauvegarde - redressement judiciaire - liquidation judiciaire) sont en cours au Tribunal de commerce pour un passif à l'ouverture de 32 816 553 €, soit près de 3.5 M€ de plus que l'an passé (29.3 M€). Toutes procédures confondues, 378 salariés sont concernés.

Au mois de juillet 2019, le Tribunal de Commerce a enregistré 336 procédures collectives depuis le 1er janvier 2019. Elles ont augmenté de +12.37% par rapport à la même période en 2018. 7 plans de sauvegarde, 72 redressements judiciaires 257 liquidations judiciaires, même si la moyenne du nombre de procédures est en baisse depuis le début de l'année (79 procédures de janvier à mars contre 48 de janvier à août), les chiffres sont inquiétants.

Si le taux de survie des entreprises de 1 à 5 ans reste «naturellement» élevé, il est à constater que 13.10% des procédures collectives concernent des entreprises qui ont 11 à 15 ans d'existence. 16.96% des procédures sont des procédures sur assignation, soit 57 dossiers où les dirigeants sont «non comparant - recherches infructueuses» et où le tribunal ne dispose ni du

passif ni du nombre de salarié à l'ouverture de la procédure.

Redressements

Au top 10 des redressements judiciaires, on trouve en augmentation, les commerces avec 36.70% (33.83% en 2018), puis la restauration 15.19% contre 5.88% en 2018. Le bâtiment 25.32% (29.41% en 2018) et les services 21.52% (23.53% en 2018), toujours élevés enregistrent une baisse du nombre de procé-



@ Ph. Arch.

dures de redressement. Des chiffres qui touchent surtout des PME de 0 à 5 salariés qui représentent 81% de ces procédures surtout de la zone de Nîmes (79.75% contre 77.95% en 2018). Au 31 juillet, 215 salariés gardois sont concernés par des procédures de sauvegarde ou de redressement de l'entreprise qui les emploie.

Liquidations

Elles ont augmenté de +11.26% par rapport à 2018. Là encore c'est le commerce qui paie le plus lourd tribut avec 39.68% des liquidations (34.63% en 2018). Au total 257 emplois ont été perdus (231 en 2018), essentiellement dans des entreprises de 0 à 5 salariés liquidées (96.89% des liquidations). Et c'est toujours la zone de Nîmes qui est en tête avec 207 liquidations contre 50 pour la zone d'Alès. **SV**



Maître Jean-Pierre BIGONNET
Avocat au Barreau d'ALES
4 Bis, Boulevard Louis Blanc - 30100 ALES
Tél 04.66.52.84.36 - Fax 04.66.52.87.45
Email : jeanpierre.bigonnet@orange.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION**

**Selon jugements du TGI d'ALES du 23 juin
2015, 24 août 2015 et 13 novembre 2016, devenus
définitifs - EN PLUSIEURS LOTS**

**Biens immobiliers situés sur la Commune de
TORNAC (GARD), constituant les lots suivants :**

**Lot 1 : la moitié indivise des droits de propriété d'une
maison d'habitation avec jardin, lieudit "Le Mas Neuf",
S° AO n° 278 pour 12a 30ca et n° 279 pour 8a 13ca**

MISE A PRIX : 39 724 euros

**Lot 2 : Trois parcelles de terrain, lieudit "Belle Font",
S° AO n° 14 pour 4a 20ca, n° 61 pour 80a 0ca et n° 62 pour 36a 57 ca**

MISE A PRIX : 2 198 euros

Lot 3 : Une parcelle de terrain, lieudit "Ourbe"

S° AO n° 220 pour 1ha 49a 35ca,

MISE A PRIX : 14 935 euros

Lot 4 : Deux parcelles de terrain, lieudit "La Magdeleine"

S° AO n° 227 pour 82a 85ca et n° 246 pour 92a 42ca,

MISE A PRIX : 15 385 euros

Lot 5 : Une parcelle de terrain, lieudit "Belle Font"

S°AO n° 336 pour 1ha 11a 58ca,

MISE A PRIX : 220 718 euros

**Lot 6 : Trois parcelles de terrain, lieudit "Petit Bosc"
S° AP n° 101 pour 1a 15ca, n° 124 pour 26a 25ca et n° 125 pour 11a 60ca,**

MISE A PRIX : 701 euros

*Etant précisé que la mise en vente est effectuée avec faculté
de baisse du prix du quart, puis d'un tiers et même de la moi-
tié. Outre les charges et conditions de la vente*

Adjudication fixée à l'audience du Tribunal de Grande Ins-
tance d'ALES au Palais de Justice,

3 Place Henri BARBUSSE, 30100 ALES du :

MARDI 8 OCTOBRE 2019 à 14 HEURES

au Palais de Justice d'ALES

3 Place Henri Barbusse 30100 ALES

Visite assurée par Maître Nadège COLOMBIER,
Huissier de Justice à ALES 30100 - 4 rue Pierre Brossolette
Téléphone : 04 66 52 10 75

LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 À 10 HEURES

Les enchères devront être portées par un Avocat inscrit au Barreau d'ALES et sur justification de la consignation en CARPA, ou par chèque de banque représentant 10 % de la mise à prix sans que cette garantie ne puisse être inférieure à 3000 euros. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'ALES, ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant, Maître Jean-Pierre BIGONNET.

Le Réveil
DU MIDI
JOURNAL INDÉPENDANT HABILITÉ À PUBLIER
LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

**Pour vos annonces légales
une seule adresse e-mail**

reveil.du.midi@wanadoo.fr

Ou sur notre site internet

lereveildumidi.fr



Ville d'ALES
**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIF A LA MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA VILLE D'ALES**

Objet de l'enquête

Par arrêté municipal n°2019/00364 du 1er août 2019 et par arrêté municipal modificatif n°2019/00386 du 14 août 2019, Monsieur le Maire de la ville d'Alès a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui consiste uniquement à apporter des modifications au règlement écrit et graphique ainsi que des compléments au dossier annexes.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU se déroulera du **02 septembre au 02 octobre 2019 inclus**, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30100 ALES.

Le dossier est consultable soit en format papier dans les locaux de Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, soit en format numérique sur le site internet de la ville :
<https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>

Le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- par courrier, à l'attention de Mme BUTTY Jacqueline - Commissaire-Enquêteur pour la modification n°1 du PLU - Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES.

- par courriel : modification.plu@ville-ales.fr

Les observations transmises par voie postale et voie électronique seront visibles sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim'.

Commissaire-enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Mme Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes, par décision n°E19000064/30 en date du 20 juin 2019.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Autres modalités

Identités des personnes pouvant donner des informations sur le projet de modification n°1 du PLU : Mme Pascaline DUBOIS et Mme Christel FIETKAU GORDOT (modification.plu@ville-ales.fr, 04 66 56 11 07).

Conditions de communication du dossier d'enquête : par voie dématérialisée en téléchargement sur le site internet : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville d'Alès, durant toute la durée de l'enquête.

Rapport de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables par toute personne :

- en version papier à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- en version dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès :

<https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>.

- durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 02 octobre 2020.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale**

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

La Loi PACTE : Les aspects de droit des sociétés dans la loi Pacte

1. La loi Pacte a ensuite apporté des modifications en matière de Gouvernance et contrôle des sociétés par action

1.1 Le commissaire aux comptes

Si l'exigence de son intervention a été supprimée pour les SA, SCA et SAS, elle est maintenue dans les entités d'intérêt public et dans les sociétés dépassant certains seuils (8 millions d'euros de chiffre d'affaire; 4 millions d'euro de bilan; 50 salariés) fixés par décret.

1.2 La rémunération des dirigeants des sociétés non cotées

- A noter que l'expression "jeton de présence" est remplacée par l'expression "rémunération des administrateurs" (art L225-45 et L225-83 Ccom).

- Les membres des conseils d'administration ou de surveillance peuvent désormais acquiescer "bon de souscription de parts de créateur d'entreprise" qui permettent de souscrire des titres dans la société.

1.3 La gouvernance de la société

Dans les sociétés employant plus de 1.000 salariés; il y a désormais l'obligation de nommer au moins deux administrateurs salariés au sein du conseil qui sera composé d'au moins huit membres (12 avant la Loi).

Il est également appliqué un durcissement de la sanction appliquée en cas de non respect de l'égalité homme/femme au sein du conseil :

la nullité de la nomination intervenue en violation de cette exigence entraîne aussi la nullité des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur injustement nommé.

2. Le financement des sociétés

2.1 Compte courant d'associé

Les associés ou actionnaires pourront participer à ce financement sans que leur soit imposé un minimum de participation au capital. De même, pourront participer les directeurs généraux, et les présidents de société par action.

2.2 Action de préférence

Les statuts peuvent prévoir que le rachat des actions de préférence se fasse à l'initiative de la société et du détenteur des actions (jusqu'à présent ce n'était possible qu'à l'initiative de la société).

3. La transmission des sociétés

3.1 Régime des fusions

- Les SA et SCA n'auront plus à déposer une déclaration de conformité auprès du greffe du tribunal de commerce.

- L'AGE pourra déléguer ses pouvoirs au conseil de d'administration qui pourra décider de la fusion ou en fixer les modalités.

3.2 Fonds de pérennité

Enfin la Loi Pacte a créé des fonds de pérennité pour "assurer la détention et la transmission des sociétés commerciales".

Il est composé par un apport des titres du capital de la société qu'il devra gérer.

Des legs peuvent être consentis à un fond de pérennité même inexistant. Il reviendra au testateur de désigner la personne chargée de le constituer.

La personnalité morale du fond rétroagira au jour de la succession.

Mémento

Un des axes fondamentaux, de la loi repose dans la suppression de l'exigence d'intervention du commissaire aux comptes, pour les SA, SCA et SAS.

Deuxième point fondamental, de la loi, en ce qui concerne la nomination d'au moins deux administrateurs salariés au sein du conseil. De plus, l'irrespect de la parité homme/femme au sein du conseil est désormais susceptible d'entraîner la nullité de la nomination ainsi que des délibérations.



26 quai de la Fontaine
30900 NIMES
04 66 67 03 82
Mail : cr.nimes@notaires.fr



CABINET RD AVOCATS & ASSOCIÉS
(REINHARD - DELRAN & ASSOCIÉS)
AVOCATS ASSOCIÉS
16, rue des Greffes - 30 000 NIMES
Tél. : 04.66.36.66.94 - 04.66.36.08.46
www.rdivocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

Commune de SAINT-BONNET-DU-GARD (Gard)

235 Route Nationale :
Une maison d'habitation en R+2 comprenant sept appartements, cadastrés SECTION B n° 234 - L'usuel 236 N RN 66, d'une contenance cadastrale de 5 a 65 ca.

SUR LA MISE A PRIX DE 50 000 euros

OUTRE LES CHARGES

Adjudication fixée : LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019 à 9 H

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES
Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice - boulevard des Arènes - 30 000 NIMES

Visite des lieux : le MARDI 20/09/2019 de 14h à 16h
par la SCP PRONER-OTT, Huissiers de Justice
Associés à NIMES (Gard) - Tél. 04 66 67 57 73

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 euros. Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CIV également disponible sur les sites www.rdivocats.fr & www.encheresjudiciaires.com).

Ventes mobilières



Selari ACTION JURIS 30

N. PERON, P. LASSAUX, J. MATHIS, C. BLAVIT
Huissiers de Justice Associés
11 Avenue du Général de Gaulle - 30100 ALES
5 Avenue Emmanuel d'Alzon - 30120 LE VIGAN
Tél. : 04.66.52.57.56 - Tél. : 04.67.81.14.65
Mail : huissier-ales@actionjuris30.fr Site : www.actionjuris30.fr

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur Liquidations Judiciaires et réalisation d'actifs

MARDI 03 SEPTEMBRE 2019

A PARTIR DE 10H00

(Visite 1/2 HEURE avant le début de la vente)

DANS LES LOCAUX DE SAS RAPIDE PNEUS,

680 Quai du 11 Novembre 1918 30110 LA GRAND-COMBE

SAS RAPIDE PNEUS

Station de montage de pneus

SARL DIABLO ET SATANAS

Vente de pizzas à emporter (fourgon)

SUR PLACE A PARTIR DE 15H00

(Visite 1/2 HEURE avant le début de la vente)

SAS CÔTE CARRELAGE PLUS

2001 Route de NÎMES, 30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Commerce de carrelages

Visitez notre site pour obtenir le catalogue et les conditions de vente :

www.actionjuris30.fr

ATTENTION : l'achat de véhicule est subordonné au dépôt d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois

Liste détaillée par mail ou visible sur le site internet de l'Etude avec photographies. Paiement comptant à l'issue de la vente par tous moyens notamment Chèque de Banque, espèces, lettre accéditée. Frais légaux en sus 14,40 % TTC, envoi immédiat après la vente mais pouvant être différé en cas de paiement non certifié.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

2ème Modification après 1ère Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valvert

Par arrêté en date du 13/08/2019, Monsieur le Maire de VALVERT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de 2ème modification après 1ère révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Valvert, du 2 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus, soit 32 jours consécutifs.

Monsieur Gérard BRINQUÉ a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier et un registre d'énumération de feuillets non mobiliers, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au pôle urbanisme, pendant la durée de l'enquête, du 2 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus :

- le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h,
- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h,
- le mercredi de 14h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Valvert, Service urbanisme, 2 Place de la Libération et du 8 mai 1945 30600 VALVERT.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Valvert dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.valvert.com

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@valvert.com. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au pôle urbanisme de la mairie de Valvert pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 2 septembre 2019 de 8h30 à 12h
- le mardi 11 septembre 2019 de 14h à 17h,
- le mercredi 25 septembre 2019 de 14h à 17h,
- le vendredi octobre de 13h30 à 17h.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Valvert et à la préfecture pour y être tenues, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.valvert.com.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Valvert.



RECTIFICATIF - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Alès

Considérant que l'arrêté n°201900364 pris par Monsieur le Maire en date du 1er août 2019 dans l'avis du lundi 12 août 2019 est entaché d'erreurs matérielles aux articles 1 et 5 en ce qui concerne le jour de la date de fin de l'enquête publique et considérant la nécessité de rectifier ces erreurs matérielles, un arrêté rectificatif à l'arrêté n°201900364 a été pris par Monsieur le Maire en date du 14 août 2019 (Arrêté n°201900386).

Dans l'avis paru le lundi 12 août 2019, lire dans le paragraphe Commissaire-enquêteur :

- « le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 »

en lieu et place de :

- « le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 »

Les autres dispositions de l'arrêté n°201900364 et les modalités de l'avis du lundi 12 août 2019 demeurent inchangées et applicables.

Avis administratif



AVIS AU PUBLIC

Soumission des divisions foncières à déclaration préalable au titre de l'Article L 115-3 du Code de l'Urbanisme

Par délibération du 22 décembre 2018, le Conseil Municipal de la ville de Beaucaire a décidé de soumettre à déclaration préalable sur l'ensemble des zones agricoles et naturelles de son Plan Local d'Urbanisme, toute division volontaire, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives telle que définie à l'article L11-3 du code de l'urbanisme.

La délibération est affichée en mairie pendant un délai de deux mois et tenue à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public. Une copie en sera adressée au Conseil Supérieur du Notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Nîmes ainsi qu'au greffe du même tribunal.

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes immobilières



CABINET RD AVOCATS & ASSOCIÉS
(REINHARD - DELRAN & ASSOCIÉS)
AVOCATS ASSOCIÉS
16, rue des Greffes - 30 000 NIMES
Tél. : 04.66.36.66.94 - 04.66.36.08.46
www.rdivocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

Commune de NIMES (Gard) - 3 Rue de la Pitié :

Une maison d'habitation en R+1, comprenant douze appartements, cadastré SECTION EX n°81 - Usuel : "3 rue de la Pitié", d'une contenance cadastrale de 3 a 67 ca.

SUR LA MISE A PRIX DE 80 000 euros

OUTRE LES CHARGES

Adjudication fixée : LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019 à 9 H

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES
Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice - boulevard des Arènes - 30 000 NIMES

Visite des lieux :

le LUNDI 23/08/2019 de 14h à 16h par la SCP PRONER-OTT, Huissiers de Justice Associés à NIMES (Gard) - Tél. 04 66 67 57 73

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 euros. Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CIV également disponible sur les sites www.rdivocats.fr & www.encheresjudiciaires.com).

Publiez facilement
votre annonce légale
en ligne
en quelques clics



Devis et attestation
de parution immédiats
Paiement en ligne
sécurisé

www.legale-online.fr

Annonces légales
Appels d'offres
Enchères immobilières
Avis d'adjudication
Vie des sociétés
Tous les jours

C'est simple
depuis notre site
www.midilibre-legales.com
ou au :
04 3000 20 20
(coût d'un appel local)
Paradise dans les meilleurs délais

Vous créez votre entreprise ?
Nous assurons vos formalités de publication.
Contactez-nous



samedi 7 septembre 2019

POUR FAIRE PARAÎTRE VOTRE ANNONCE

Votre annonce avec ou sans photo
Rendez-vous sur www.lr-annonces.com

OU Téléphonnez avant 12 h

Payez par Carte Bancaire.
Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Bâtiment / travaux publics



Situé à proximité d'ALÈS (30)

RECRUTE

CONDUCTEUR ENGIN TP / POIDS-LOURDS (H/F)

EN CDI TEMPS PLEIN
POLYVALENCE ADAPTABILITÉ
ET AUTONOMIE REQUISES
EXPÉRIENCE TP DEMANDÉE
PERMIS C - C1 - FCO - CACES
POSTE À POURVOIR RAPIDEMENT

ENVOYER CV + LM par mail à : bernard-tp@orange.fr

EMPLOI FORMATIONS

Emploi offres

Santé et social



Recrute actuellement
UN PHARMACIEN H/F
CDI
Temps complet

Titulaire du doctorat
de pharmacie

Pour animer l'équipe
et participer à la gestion
de la parapharmacie
au sein de l'Hyper U
de Mende

Pour candidater :
recrutement@caurlozere.com

Métiers de l'automobile
et de la mécanique



DS STORE
ALÈS
recrute

CHEF DES VENTES
V.O. H/F

Envoyer CV
et lettre de motivation
à l'attention de
plecomte@carfr.com

MACON cherche travaux divers
chez particulier. Permis poids lourd.
Paiement CESU. Tél. 06.51.94.24.86

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chats

Chats et chats Jolies couleurs,
calins. Livrés sur Occitanie. Visibles
sur : paramouredschats.org
04.67.99.37.13

Contacts-Rencontres

Rencontres

ni club ni agence !
POINT RENCONTRES
MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f
de particulier à particulier
avec leur téléphone

pour des rencontres sérieuses
sur votre région
documentation gratuite
sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02

ROXANNE
(0.88€/min)

33 ans, originaire du Brésil,
ch. H aimant
les femmes pimentées.
Elle est dispo au
08 95 07 92 07

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

04 66 29 02 66
oui!
fidelio-gard.fr

62 ANS CADRE, div. du charme, de la prestance, des valeurs, romantique, et à tout pour vous séduire en vie d'être amoureux l'vs âge en rap. CVD OX tel 04 66 29 02 66

Tel 04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr

RENCONTRES SÉRIEUSES. Pour une histoire d'amour qui dure bien plus qu'un été... Soyez-curveux ! Informez-vous fidelio-gard.fr tel 04 66 29 02 66

VOYANCE
M. SANDE MEDIUM
Am. L'Être cher,
santé, travail, chance.
Bonnes références.
Bonnes références.
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

MAÎTRE SABOU
Grand voyant médium-guérisseur.
Résultats rapides. Paiement après résultats. Célébre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.
06.29.41.94.30
52452574800017

ROXANNE
(0.88€/min)

33 ans, originaire du Brésil,
ch. H aimant
les femmes pimentées.
Elle est dispo au
08 95 07 92 07

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

04 66 29 02 66
oui!
fidelio-gard.fr

62 ANS CADRE, div. du charme, de la prestance, des valeurs, romantique, et à tout pour vous séduire en vie d'être amoureux l'vs âge en rap. CVD OX tel 04 66 29 02 66

Tel 04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr

RENCONTRES SÉRIEUSES. Pour une histoire d'amour qui dure bien plus qu'un été... Soyez-curveux ! Informez-vous fidelio-gard.fr tel 04 66 29 02 66

VOYANCE
M. SANDE MEDIUM
Am. L'Être cher,
santé, travail, chance.
Bonnes références.
Bonnes références.
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

MAÎTRE SABOU
Grand voyant médium-guérisseur.
Résultats rapides. Paiement après résultats. Célébre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.
06.29.41.94.30
52452574800017

ROXANNE
(0.88€/min)

33 ans, originaire du Brésil,
ch. H aimant
les femmes pimentées.
Elle est dispo au
08 95 07 92 07

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

04 66 29 02 66
oui!
fidelio-gard.fr

62 ANS CADRE, div. du charme, de la prestance, des valeurs, romantique, et à tout pour vous séduire en vie d'être amoureux l'vs âge en rap. CVD OX tel 04 66 29 02 66

Tel 04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr

RENCONTRES SÉRIEUSES. Pour une histoire d'amour qui dure bien plus qu'un été... Soyez-curveux ! Informez-vous fidelio-gard.fr tel 04 66 29 02 66

VOYANCE
M. SANDE MEDIUM
Am. L'Être cher,
santé, travail, chance.
Bonnes références.
Bonnes références.
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

MAÎTRE SABOU
Grand voyant médium-guérisseur.
Résultats rapides. Paiement après résultats. Célébre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.
06.29.41.94.30
52452574800017

ROXANNE
(0.88€/min)

33 ans, originaire du Brésil,
ch. H aimant
les femmes pimentées.
Elle est dispo au
08 95 07 92 07

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

04 66 29 02 66
oui!
fidelio-gard.fr

62 ANS CADRE, div. du charme, de la prestance, des valeurs, romantique, et à tout pour vous séduire en vie d'être amoureux l'vs âge en rap. CVD OX tel 04 66 29 02 66

Tel 04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr

RENCONTRES SÉRIEUSES. Pour une histoire d'amour qui dure bien plus qu'un été... Soyez-curveux ! Informez-vous fidelio-gard.fr tel 04 66 29 02 66

VOYANCE
M. SANDE MEDIUM
Am. L'Être cher,
santé, travail, chance.
Bonnes références.
Bonnes références.
Paiement si satisfait
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75

MAÎTRE SABOU
Grand voyant médium-guérisseur.
Résultats rapides. Paiement après résultats. Célébre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.
06.29.41.94.30
52452574800017

ROXANNE
(0.88€/min)

33 ans, originaire du Brésil,
ch. H aimant
les femmes pimentées.
Elle est dispo au
08 95 07 92 07

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

LILIANE
(0.88€/min)

A 44 ans, jolie blonde
souhaiterait renc. un homme
qui prenne soin d'elle,
charmant et coquin.
Je suis au
08 95 69 13 47

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle CH
homme âgé et phy indif.
La contacter au :
08 95 69 40 24

MARIANNE
(0.88€/min)

A 36 ans, MARIANNE
rêve d'une vie épanouie
dans l'intimité, elle



15^E SALON DE L'HABITAT, DU 27 AU 30 SEPTEMBRE

TVC : GRATUIT POUR LES ENFANTS



Pour prolonger l'esprit des grandes vacances, le Train à Vapeur des Cévennes a décidé de faire plaisir aux enfants d'Alès Agglomération : durant tout le mois de septembre, le voyage entre Anduze et Saint-Jean-du-Gard est gratuit pour les moins de 12 ans (hors groupes).

Carte d'identité à présenter au moment de retirer les billets en gare
tél. 04 66 60 59 00
www.trainavapeur.com



Plus de 16 000 visiteurs sont attendus durant les quatre jours du salon de l'Habitat.

C'est l'un des plus grands rendez-vous de la Région dédiés à la décoration et à l'aménagement de son logement...

La 15^e édition du salon de l'Habitat réunira pas moins de 220 exposants soigneusement sélectionnés du 27 au 30 septembre. Vous souhaitez améliorer, modifier ou embellir votre habitat ou votre jardin ? Quelque 12 000 m² d'exposition seront utilisés par les entreprises pour vous présenter leurs nouveautés, leurs coups de cœur et leurs produits phares, tout en réalisant des démonstrations.

16 000 visiteurs sont attendus par Anima 30, l'organisateur de cet événement, autour des stands, des conférences, des ateliers et autres animations.

Dimanche 29 septembre, en début d'après-midi, l'architecte d'intérieur Emmanuelle Rivassoux, qui intervient dans l'émission *Maison à vendre* (M6), sera présente pour donner ses conseils à tous ceux qui voudront la solliciter.

Du 27 au 30 septembre,
parc des expositions, Méjannes-lès-Alès
Ouverture de 9h30 à 19h (18h lundi 30)
www.salon-habitat-ales.fr

Invitation

Une invitation pour deux personnes vous sera remise sur simple présentation de cet article au guichet.

UNE ACTIVITÉ AQUATIQUE POUR LES FEMMES ENCEINTES



"Aqua prénatal" est la nouvelle activité proposée dès la rentrée aux femmes enceintes par le centre nautique d'Alès : des exercices musculaires et de relaxation pour rester active pendant la grossesse.

Grâce à l'eau, il est possible de bouger librement, sans risque de choc ou de traumatisme pour bébé. De plus, cette activité favorise la circulation sanguine et évite la sensation de jambes lourdes, tout en créant une "bonne fatigue" propice au sommeil.

Première séance mardi 10 septembre, puis tous les mardis, de 11h30 à 12h15
Tarifs pour les habitants de l'Agglo :
71 €/trimestre ou 10 €/séance
(3 € pour la carte rechargeable)
tél. 04 66 91 20 70

MODIFICATION DU PLU D'ALÈS : UNE ENQUÊTE PUBLIQUE



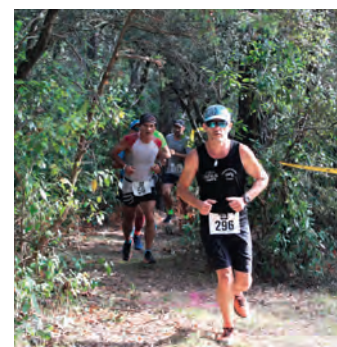
La Ville d'Alès a lancé une procédure de modification n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté municipal du 29 mai 2019. Ce projet consiste uniquement à apporter des modifications au règlement écrit et graphique, ainsi que des compléments au dossier annexes.

Le maire d'Alès a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui sera conduite par Jacqueline Butty, commissaire-enquêteur, du 2 septembre au 2 octobre inclus. Elle recevra le public à Mairie Prim' (11 rue Michelet, Alès) lundi 2 septembre de 9h à 12h, mercredi 11 septembre de 14h à 17h, jeudi 19 septembre de 9h à 12h et mer-

credi 2 octobre de 14h à 17h. Le dossier est consultable dans les locaux de Mairie Prim' (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) ou sur www.ales.fr (rubriques "mes démarches", "urbanisme", "Plan local d'urbanisme").

Les observations et propositions peuvent être émises sur le registre papier à Mairie Prim', par courriel (modification.plu@ville-ales.fr) ou par courrier (à l'attention de Jacqueline Butty - Commissaire-Enquêteur pour la modification n° 1 du PLU - Mairie Prim', service Urbanisme, 11 rue Michelet, 30115 Alès cedex).

3^E TRAIL DU GRAND CHÊNE À LÉZAN



95 % de chemins et de sous-bois et une belle opération de solidarité, c'est ce que propose pour la troisième année le trail du Grand Chêne, à Lézan. La course est ouverte aux coureurs (10 km) et aux marcheurs (6 km), licenciés ou non. Un point d'eau est prévu à mi-course, ainsi qu'un ravitaillement complet à l'arrivée.

Le trail du Grand Chêne, c'est surtout une action de générosité. Cette année, l'épreuve soutiendra Robin, 12 ans, victime d'un accident de la circulation en 2017.

À l'arrivée, un repas, animé par les Tree'Potes & Co, sera proposé.

Dimanche 8 septembre
Départs à 10h et 10h15, camp Perrier, Lézan
Tarifs : trail 10 €, marche 8 €
(17 € et 15 € avec repas)
tempscourse.com - lezantrail@yahoo.com

Service : Courrier
Tél. : 04 66 56 10 42 ou 4225
Réf : CR/CS/AA

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

N° 2019/186

Date d'affichage	16/08/19
Date de retrait	05//10/19
Émetteur	URBANISME
Nature des actes	AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ALES

Le Directeur Général des Services certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Alès, le 05 OCT. 2019

Christophe RIVENO

Directeur Général



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIF A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE D'ALES

Objet de l'enquête

Par arrêté municipal n°2019/00364 du 1^{er} août 2019 et par arrêté municipal modificatif n°2019/00386 du 14 août 2019, Monsieur le Maire de la ville d'Alès a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui consiste uniquement à apporter des modifications au règlement écrit et graphique ainsi que des compléments au dossier annexes.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU se déroulera **du 02 septembre au 02 octobre 2019 inclus**, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES.

Le dossier est consultable soit en format papier dans les locaux de Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, soit en format numérique sur le site internet de la ville : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>

Le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- par courrier, à l'attention de Mme BUTTY Jacqueline – Commissaire-Enquêteur pour la modification n°1 du PLU - Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES.
- par courriel : modification.plu@ville-ales.fr

Les observations transmises par voie postale et voie électronique seront visibles sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim'.

Commissaire-enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Mme Jacqueline BUTTY, architecte DPLG, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes, par décision n°E19000064/30 en date du 20 juin 2019.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le lundi 02 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 02 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Autres modalités

Identités des personnes pouvant donner des informations sur le projet de modification n°1 du PLU : Mme Pascaline DUBOIS et Mme Christel FIETKAU GORDOT (modification.plu@ville-ales.fr, 04 66 56 11 07).

Conditions de communication du dossier d'enquête : par voie dématérialisée en téléchargement sur le site internet : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville d'Alès, durant toute la durée de l'enquête.

Rapport de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables par toute personne :

- en version papier à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30 100 ALES aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- en version dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès : <https://www.ales.fr/mes-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme/>.
- durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 02 octobre 2020.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et en adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE D'ALÈS

**MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE D'ALÈS**

PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE

Fait le 4 octobre 2019 à St Jean de Maruéjols et Avéjan

Commissaire enquêteur
Jacqueline BUTTY

Le Pétitionnaire :
Mairie Prim'
Service Urbanisme
11 rue Michelet
30 115 ALÈS Cedex

Reçu et pris connaissance le 7 octobre
2019

Signatures



j. Butty

Comme le stipule l'article R.123-18 du code de l'environnement, vous disposez de quinze jours pour m'adresser, si vous le souhaitez, un mémoire en réponse, soit au plus tard reçu le 22 octobre 2019. Passé ce délai, je considérerai que vous avez renoncé à cette faculté.

Sommaire

1.	Analyse comptable des observations	p 3
2.	Analyse des observations	p 3
2.1.	Tableau de synthèse des observations	p 4

1. Analyse comptable des observations

Période	Visites	Inscriptions sur le registre	Courriers reçus en Mairie	Courriels reçus
Permanence 1 02/09/2019	1	0	0	0
Entre permanence 1 et 2	1	0	0	0
Permanence 2 11/09/2019	7	1	2	1
Entre permanence 2 et 3	0	0	0	1
Permanence 3 19/09/2019	18	2	6	0
Entre permanence 3 et 4	1	1	0	0
Permanence 4 02/10/2019	19	0	11	0
Total	47	4	19	2

2. Analyse des observations

41 personnes se sont présentées lors des permanences, six parmi elles se sont présentées deux fois.

Six personnes se sont présentées pour avoir des précisions sur leurs propriétés et n'ont pas inscrit de remarques sur le registre, ni laissé de courriers. (N° 15 - M. PIALAT, M. ARNOUX Christian, Mme ARNOUX Mireille et M. CLAVEL ; N°16 - Mme REYMOND ; N° 17 - M. FAURE Jean-Jacques et M. SALEM Saïd).

Remarque : L représente une observation laissée sous forme de lettre ou de mail,
R une inscription dans le registre.

2.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Thème abordé	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
		INTERFACE de DÉBOISEMENT			
	1	Sortir la parcelle de l'interface de déboisement	Mme ZARAGOZA	CE547 zone AU2a1	1 - 3
Réponse de la commune	La modification de l'interface de déboisement ne relève pas de la présente procédure de modification. En effet, elle ne peut s'opérer que dans le cadre d'une procédure de révision générale du PLU (actuellement en cours) dans la mesure où cela nécessite la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels (article L153-31 du Code de l'Urbanisme).				
	2 L1	Sortir la parcelle de l'interface de déboisement Risque de propagation d'incendie faible : - embroussaillage et non forêt ; - pas d'entretien ni de débroussaillage de part et d'autres des voies de circulation communales - référence au fascicule « <i>technique interfaces aménagées forêt-habitat</i> » (DDAF du Gard) : espace de déboisement situé face au vent dominant - terrain situé au sud	M. CHAMEYRAT Rolland	CE318 zone AU2a	1 - 3
Réponse de la commune	La modification de l'interface de déboisement ne relève pas de la présente procédure de modification. En effet, elle ne peut s'opérer que dans le cadre d'une procédure de révision générale du PLU (actuellement en cours) dans la mesure où cela nécessite la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels (article L153-31 du Code de l'Urbanisme).				
	3	Demande d'intégration en zone constructible en cours auprès des services de l'Urbanisme	Mme BASTIDE NICOLE	CK 55, CK 294, CK317 zone N	1 - 5
Réponse de la commune	La présente procédure de modification n'a pas pour objet de modifier la qualification du zonage. Cette demande sera traitée dans le cadre de la procédure de révision générale actuellement en cours.				
	4	Sortir la parcelle de l'interface de déboisement	Mme DERRADJ- OUALI Nadia	CE659 zone AU2a	1 - 3
Réponse de la commune	La modification de l'interface de déboisement ne relève pas de la présente procédure de modification. En effet, elle ne peut s'opérer que dans le cadre d'une procédure de révision générale du PLU (actuellement en cours) dans la mesure où cela nécessite la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels (article L153-31 du Code de l'Urbanisme).				
	5 L21	Changer le zonage de la parcelle 246 (N) en AU2a Problème de marges de recul à respecter entre bâtiments sur une même unité foncière > Prévoir une dérogation pour les extensions et/ou surélévations des bâtiments en non-conformités existants	Mme BECHADE Aurore	CI246 - zone N CI247 - CI248 - zone AU2a	1 - 5
Réponse de la commune	<p>La présente procédure de modification n'a pas pour objet de modifier la qualification du zonage. Cette demande sera traitée dans le cadre de la procédure de révision générale actuellement en cours.</p> <p>La modification de l'interface de déboisement ne relève pas de la présente procédure de modification. En effet, elle ne peut s'opérer que dans le cadre d'une procédure de révision générale du PLU (actuellement en cours) dans la mesure où cela nécessite la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels (article L153-31 du Code de l'Urbanisme).</p> <p>Rajouter dans les articles AU2-6 / U2-6 (implantation par rapport aux emprises publiques) et AU2-8 / U-8 (implantation sur une même propriété): « Une dérogation à cette distance peut être accordée en cas de contrainte technique (implantation de constructions existantes, configuration du terrain...) »</p>				

Thème abordé	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
		Place Gabriel Péri			
	6 R1	Quel est le devenir de la Place Gabriel Péri ? Son actuelle utilisation en tant que parking est essentielle pour les commerces proches	M. JEAN Georges		1 - 3
Réponse de la commune	Le parking sera conservé				

Thème abordé	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
		Retrait des bâtiments / axes routiers			
	7 R2	Sur axe Olivier de Serres, le retrait imposé est de 35 m alors que les constructions existantes ont un retrait de 25 m	M. & Mme BOYER Frédéric	CW607 - CW277 - CW278 zone U2C1	1 - 5
Réponse de la commune	Il est maintenu un retrait de 35 mètres de part et d'autre de l'avenue Olivier de Serre comme sur le reste de la Rocade afin de ne pas bloquer l'éventuel réaménagement de la Rocade en boulevard urbain.				

Thème abordé	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
		Conservation des champs d'expansion des crues du Gardon	Association		
	8 R3 L10		Sauvegarde de l'identité de la Prairie		1 - 5
Réponse de la commune	Le permis de construire du centre commercial Portes Sud a été accordé tacitement sous le régime du Plan d'Occupation des Sols (POS). Le PPRI n'était pas encore en vigueur (approbation le 9 novembre 2010).				

Thème abordé	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
		Réserve foncière n° 37 -Création d'un giratoire RD 904			
	9 L4	Problème d'accessibilité à la parcelle non réglé depuis les travaux d'élargissement de la N 104	M. FAUCHER Bernard	AH269 zone N	1 - 1
Réponse de la commune	L'emplacement réservé n°37 est maintenu . Cette demande sera étudiée dans le cadre de la procédure de révision du PLU actuellement en cours.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Zone U2			
	10 LB	Refus de permis Zone constructible sous conditions du PPRI	Mme DORIS Suzanne	CPS zone U2	1 - 5
Réponse de la commune	La parcelle CP5 est située en zone d'aléa fort au PPRI qui interdit toutes nouvelles constructions. Le PPRI vaut servitude d'utilité publique et son élaboration relève de la compétence Etat. La ville d'Alès n'a donc aucun pouvoir pour modifier ce document.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Zone U3			
	11 L9	Demande le classement en zone U2o	GALTIER Bernard, Michel et Yvon	AO 366 - 424 – 425 - 27 - 20 zone U3	1 - 2
Réponse de la commune	Cette demande n'entre pas dans le champ de la présente procédure de modification du PLU. Elle sera étudiée dans le cadre de la procédure de révision du PLU actuellement en cours.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Zone U2e			
	12	Trouve la clause « industrie de pointe et innovante » trop restrictive pour permettre l'installation d'une activité commerciale	Mme MENARD Françoise	AW208 zone U2e	1 - 6
Réponse de la commune	La notion de « caractère innovant ou ayant un caractère scientifique et technologique reconnu » a été supprimée dans le sous-secteur U2e dans le cadre de la présente modification du PLU.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Mur anti-bruit			
	13	Mur anti-bruit inefficace à cause des ouvertures en partie basse pour le passage de l'eau	M. ROUX André M. GAUCI Gérard	997 chemin de la forêt 982 chemin de la forêt zone U2	1 - 5
Réponse de la commune	<p>Le mur anti-bruit a été réalisé en zone inondable définie par le PPRI. Conformément à la réglementation en vigueur, un dossier loi sur l'eau a été déposé et le projet technique modifié en circonstance pour assurer en cas d'inondation la circulation de l'eau sous l'ouvrage. Le mur devait permettre d'assurer une libre circulation des eaux. C'est dans le sens que le projet a été étudié puis autorisé par la préfecture du Gard au titre de la loi sur l'eau.</p> <p>Les mesures effectuées sont des mesures de bruit "ambiants" ==> le niveau acoustique en présence des éléments perturbateurs ; ici la route.</p> <p>Au point de mesure, le gain acoustique est supérieur à 10 dBA, en période diurne ou nocturne.</p> <p>L'étude acoustique réalisée démontre, quels que soient les indicateurs, qu'avec le mur anti-bruit les valeurs relevées de jours sont inférieures aux valeurs relevées la nuit sans la présence du mur.</p> <p>Si le mur était inefficace les valeurs seraient avant et après travaux similaires. Le mur apporte donc un abaissement du bruit.</p>				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé					
	14	Un compromis de vente doit être conclu courant novembre 2019 pour la parcelle 373 à condition que la parcelle redevienne constructible (U2a) Les futurs acheteurs désirent réaliser une piscine de 3x6m	Mme CARBONI	AH294 - AH448 - AH449 - AH373 zone N	1 - 1
Réponse de la commune	Cette demande n'entre pas dans le champ de la présente procédure de modification du PLU. Elle sera étudiée dans le cadre de la procédure de révision du PLU actuellement en cours.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Zone AU1			
	15	Explications concernant les parcelles A Urbaniser	M. PIALAT Christian M. ARNOUX Christian M ^{me} ARNOUX Mireille M. CLAVEL André	BK326 - BK328 - BK351 - BK422 - BK424- BK425-BK429 BK363 BK248 - BK303	1 - 3
Réponse de la commune	Rappel du caractère de la zone AU1 dans le règlement : « La zone AU1 est une zone actuellement peu ou pas équipée qui ne sera ouverte à l'urbanisation qu'après une procédure de modification ou de révision du PLU sur la base d'un projet d'aménagement portant sur la totalité de la zone. Avant l'élaboration d'un projet, cette zone devra faire l'objet d'une étude approfondie sur chaque risque identifié ou supposé pour déterminer les conditions de constructibilité. Le résultat des études peut conduire à laisser tout ou partie de la zone constructible ou à définir les conditions de constructibilité propres à chaque secteur de la zone. »				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé	16	Zone U3			
		Explications concernant les parcelles U3	Mme REYMOND Rosine	AR220 - AR222 - AR224	1 - 4
Réponse de la commune	Rappel du caractère de la zone U3 dans le règlement : « Il s'agit d'une zone destinée aux activités multiples, artisanales, industrielles, commerciales, de services et d'hébergement ».				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Zone U2			
	17	Explications concernant les parcelles U2	M. FAURE Jean-Jacques M. SALEM Saïd	1385 chemin ss St Etienne 1503 chemin ss St Etienne	1 - 4
Réponse de la commune	Rappel du caractère de la zone U2 dans le règlement : « La zone U2 correspond aux extensions urbaines successives ».				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		PPRI			
	18	Modification du PPRI	M. ROUVEIROL Ginette	AW340 - zone U2	1 - 4
Réponse de la commune	Le PPRI vaut servitude d'utilité publique et son élaboration relève de la compétence Etat. La ville d'Alès n'a donc pas la compétence pour modifier ce document.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		PPRI			
	19	Modification du PPRI	M. ARBUS Patrick	DE203 - 206 - zone N	1 - 3
Réponse de la commune	Le PPRI vaut servitude d'utilité publique et son élaboration relève de la compétence Etat. La ville d'Alès n'a donc aucun pouvoir pour modifier ce document.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		PPRI zone Aa - Basse Prairie Sud			
	20 L3	Modification du PPRI	Mme BENOIT Hervé	CT96 - zone Aa	1 - 3
	21 L19		M. BONNEFOI Jean-Claude	CT79 - 81 - zone Aa	
	22 L20		Mme BARRY Maryse	CT73 - zone Aa	
Réponse de la commune	Le PPRI vaut servitude d'utilité publique et son élaboration relève de la compétence Etat. La ville d'Alès n'a donc aucun pouvoir pour modifier ce document.				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		PPRI zone A - Basse Prairie Nord			
	23 L2		M. ANDRÉ Alain	CO469 - 472 - 473 zone A	1 - 5
	24 L5		M. & M- FLOCHEL	CO 441 - 582 - 583 - 584 - zone A	
	25 L7		M. ANDRÉ Serge	CO 454 - 474 -zone A CO 476- zone U2	
	26 L11	Demande également si la réserve foncière n° 50 est toujours prévue	M. ANDRÉ Richard	CW 288 - 434 zone A	
	27 L12		M- MORO Florence	CW 195 - 196 zone A	
	28 L14		Mme FRANCE-JULIAN	CR80- 82 - 83 - 155 - 156 - 157 - 159	
	29 L15		M. SABATIER Patrice	CO442 zone A	
	30 L16		M. SABATIER Lucien	CO255 - CW292 - CW293 - CO424 - CO764 - zone A	
	31 L17		Mme SANTOS Irène	CR125 - CR205 zone A	
	32 L18		M. PERRIN Olivier	CW685 - 710 zone A	
	33		M ^{me} CAUSSE- DECARSIN Françoise	CW250 - 254 - 256 zone A	
Réponse de la commune	<p>Le PPRI vaut servitude d'utilité publique et son élaboration relève de la compétence Etat. La ville d'Alès n'a donc aucun pouvoir pour modifier ce document.</p> <p>L'emplacement réservé n°50 est maintenu dans le cadre de cette procédure.</p>				

	N°	Résumé	Émetteur	Parcelles	Planche
Thème abordé		Présentation de la Modification N°1 du PLU			
	34	Se plaint de la complexité des éléments présentés, Considère que le dossier ne s'adresse pas à un public non averti, ce dernier ne pourra donc pas être correctement informé des modifications du PLU et ne pourra pas non plus en mesurer les conséquences	Anonyme		Ensemble du dossier papier et dématérialisé
Réponse de la commune	<p>Le dossier de modification répond au Code de l'Urbanisme.</p>				

